



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PREFET,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE LA POLICE NATIONALE

CABINET

DGPN-CAB-2013- 010379 - A

Paris, le 29 OCT. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez interrogé sur les difficultés rencontrées pour la nomination des 94 commandants de police à l'emploi fonctionnel retenus à l'issue de la réunion du mois de juin 2013 de la commission administrative paritaire (CAP) du corps de commandement de la police nationale.

Je vous confirme que le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) a indiqué ne pas être en mesure de viser l'arrêté collectif de nomination qui lui a été soumis à l'issue de la CAP au motif que certains de ces fonctionnaires étaient nommés sur des emplois non listés dans un arrêté interministériel à jour.

J'ai donc saisi, dès le mois de septembre 2013, le guichet unique de la direction du budget et de la direction générale de la fonction publique d'un nouvel arrêté interministériel, à jour des nouvelles implantations des emplois fonctionnels de commandants de police. Par ailleurs, le cabinet du ministre s'est rapproché de celui du ministre du budget pour obtenir une validation rapide des nominations examinées à la CAP de juin 2013.

Pour autant, le guichet unique a souhaité engager une discussion approfondie sur le nouveau projet d'arrêté et tout me porte à croire, à ce jour, que ces travaux n'auront pas abouti dans des délais compatibles avec les échéances de la CAP de décembre 2013.

En conséquence, il m'a paru opportun de dissocier les nominations à l'avancement des officiers de police et celles concernant les emplois fonctionnels de commandants de police, traditionnellement examinées au cours de la même CAP, et de reporter ces dernières à l'occasion d'une CAP spécifique, qui pourrait se tenir au tout début de l'année 2014.

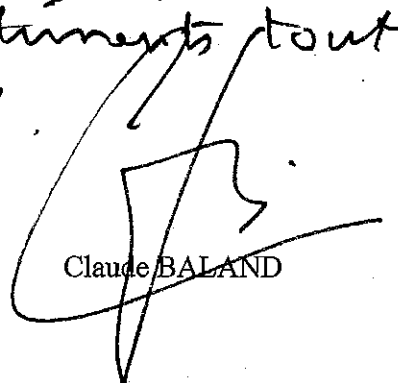
*Monsieur Jean Marc BAILLEUL*  
*Secrétaire général du Syndicat des Cadres*  
*de la Sécurité Intérieure*  
*55 rue de Lyon*  
*75012 PARIS*

.../...

Je tenais à vous en informer sans attendre, tout en vous assurant de la particulière attention que portent mes services, en lien étroit avec la direction du budget et la direction générale de la fonction publique, pour la régularisation de la situation des officiers retenus sur les emplois fonctionnels évoqués lors de la CAP de juin 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*et de mes vœux tout particulièrement attentifs,*



Claude BALAND